

REGLEMENT VIDE GRENIER

Article 1 : L'association CREVO&CO organise un vide grenier réservé aux particuliers, dans la limite des places disponibles, le samedi 8 octobre 2022.

Article 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription obligatoirement accompagnés du règlement par chèque. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués définitivement sans aucune possibilité de changement. L'exposant s'engage à respecter la surface linéaire qui lui est attribuée.

Articles 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature non appropriée, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnités d'aucune sorte.

Articles 4 : Les exposant s'engagent à rester sur place de 8h à 17h30. Installation à partir de 6h00 jusqu'à 7h30. Rangement des emplacements à partir de 17h30 lors de l'ouverture de la route.

Article 5 : Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera stationné à côté des stands. Après déchargement et avant 7h30, ils devront être stationnés sur les parkings à proximité.

Articles 6 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Article 7 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

BULETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 5 OCTOBRE 2022 à :

Association CREVO&CO 132, route d'entre deux villes 73590 CREST-VOLAND

Renseignements : 06.86.92.80.51 ou par mail : associationcrevoandco@gmail.com

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Tel : **Mail :**

N° CNI :

Tarif : 1 emplacement de 2,5 m linéaire 10€

Je réserve : emplacement(s) à 10€ = €

Règlement par chèque à l'ordre de : Association CREVO&CO

Joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité de la personne inscrite et obligation de la présenter le jour du vide grenier.

En tant qu'exposant particulier, j'atteste sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 brocantes ou vide greniers par année civile et je coche la case si après

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :